



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

SOMMAIRE

1. Le contexte des budgets 2026	P.3
1.1: Perspectives macro-économiques	p.4
1.2: Un contexte politique toujours chahuté	p.8
1.3: Loi de finances pour 2026	p.10
 2. Enjeux et perspectives pour 2026	 P.26
2.1: Enjeux pour 2026	p.27
Zoom sur les charges de personnel	p.31
Zoom sur la gestion de la dette	p.35
2.2: Perspectives	p.42
 Synthèse	 P.46

1. Le contexte des budgets 2026

*Un effort public maintenu pour le financement du déficit public
mais qui pèse lourdement sur les intercommunalités*

1.1 – Perspectives macro-économiques

Une activité économique qui résiste à l'incertitude politique et au contexte mondial



Hypothèses de croissance

2023 2024 2025 2026 2027

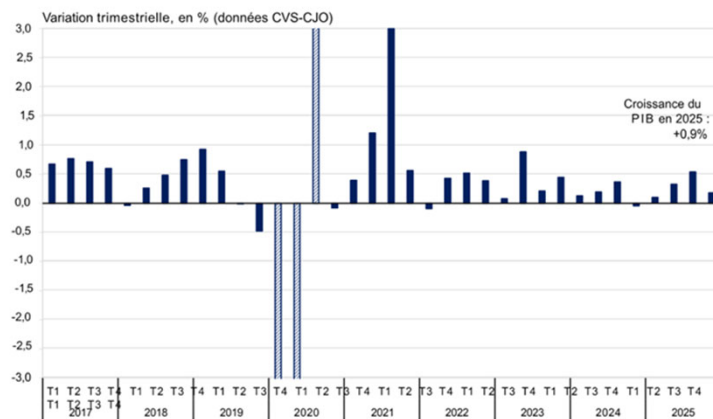
0,9% 0,8% 0,9% 1%

Hypothèses d'inflation

2023 2024 2025 2026 2027

5,5% 2,5% 0,9% 1,3%

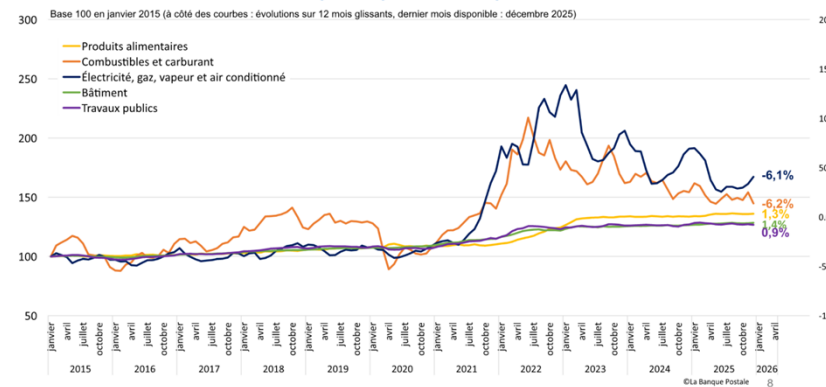
Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

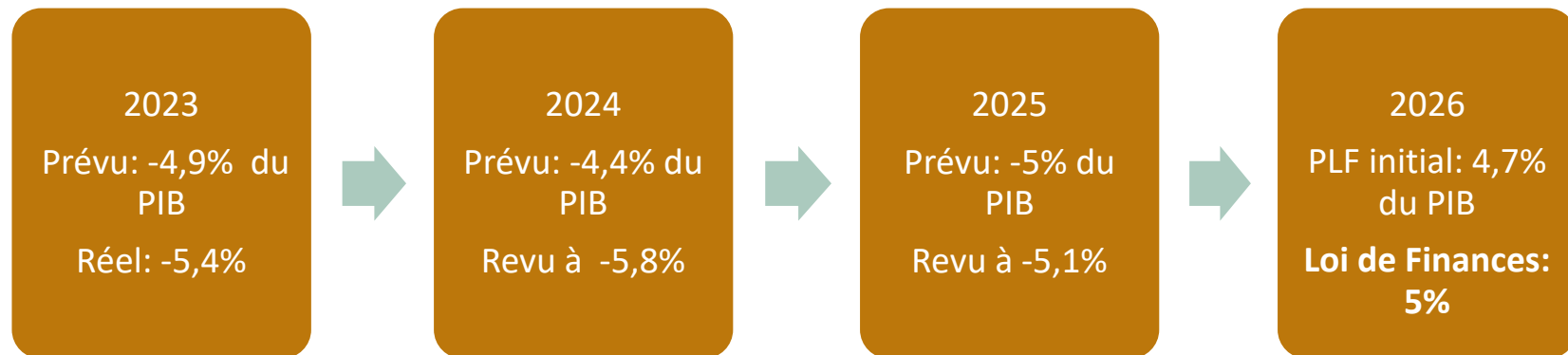
Indices de prix impactant la dépense locale



Une absence de maîtrise de la trajectoire du déficit public

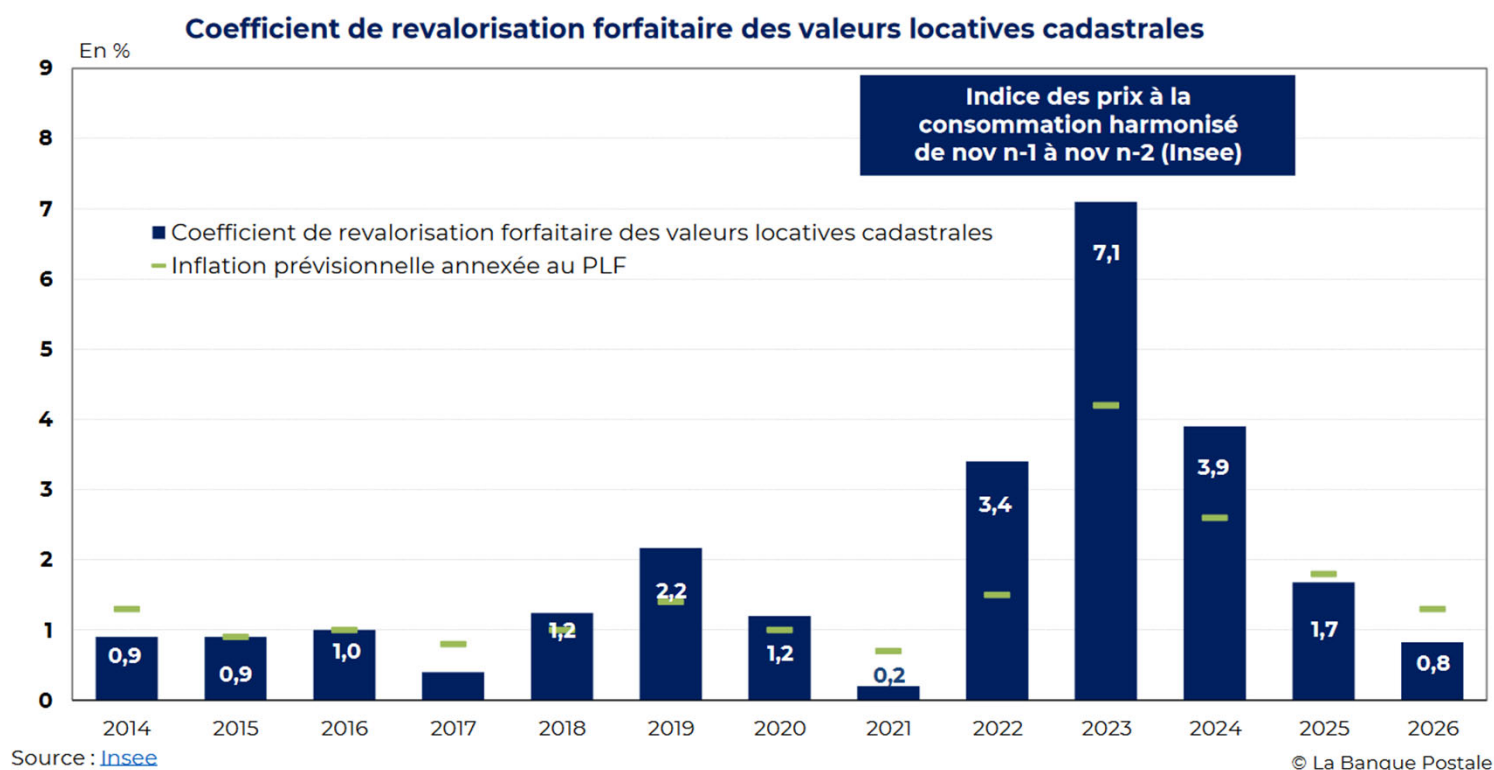
La loi de Finances pour 2026 prend acte des résultats prévisionnels en matière de déficit public de 2025 (5,5%) et des dispositions du budget pour 2026 pour fixer un objectif de dette à 5% du PIB en 2026.

L'objectif final d'atteindre les 3% est fixée à 2030



Un coefficient de revalorisation des bases foncières limité à 0,8%

Chaque année les bases d'imposition aux impôts fonciers sont revalorisées en fonction de l'inflation. Cette dernière ayant été basse en 2025, le coefficient définitif est fixé à 0,8% en 2026.



1.2 – Un contexte politique toujours chahuté

Une loi de finances pour 2026 promulguée le 20 février 2026 (14/02 en 2025)

Chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. [DOB 2026 – édition spéciale](#))



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN

20/01/2026 49§3 sur la première partie du PLF

23/01/2026 49§3 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 49§3 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

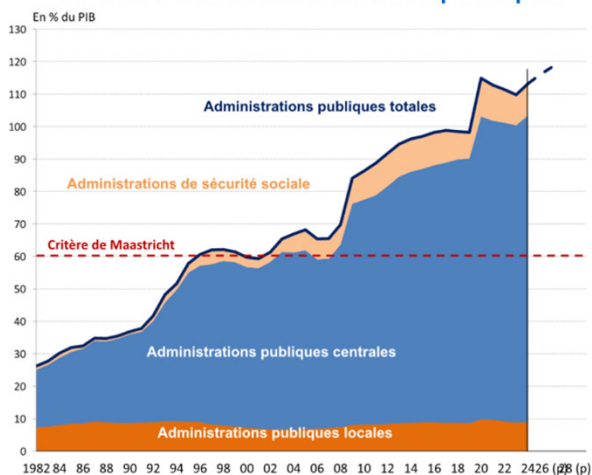
20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026

1.3 – Loi de finances pour 2026: Une vision comptable à court terme qui renie des engagements passés dans un contexte de redressement des comptes publics, et qui pèse lourdement sur les intercommunalités

L'intercommunalité industrielle sévèrement touchée en 2026

Après 5 Mds d'efforts budgétaires pour les collectivités territoriales en 2025, **3,6 milliards demandés en 2026**

La dette des administrations publiques



« Au sein de la contribution demandée aux collectivités, **plusieurs mécanismes touchent plus particulièrement les intercommunalités [...]**. Avec une contribution d'environ 1,8 Md€, représentant 4,5 % de leurs recettes de fonctionnement, ces dernières assumeraient **plus de la moitié de l'effort demandé aux collectivités territoriales, soit une contribution bien supérieure à leur poids dans la dépense locale (environ 20 %)**.

En outre, **les principaux mécanismes touchant les intercommunalités concernent plus spécifiquement les territoires industriels**, allant ainsi à l'encontre des objectifs partagés de soutien à la réindustrialisation du pays. Ces différents mécanismes, qui peuvent faire l'objet de plafonnements individuels mais qui peuvent s'additionner entre eux, pourraient se traduire par des contributions très importantes de certains territoires. Ainsi, en moyenne, **les 314 intercommunalités les plus industrielles subiraient une contribution supérieure à 5,5 % de leurs recettes de fonctionnement***. » (Intercommunalités de France)

* 4,8% pour La Porte du Hainaut

Vers la pérennisation du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes des collectivités publiques?

Un DILICO II revu à la baisse au niveau national qui épargne les communes mais qui pèse sur les intercommunalités

Créé en 2025, le **Dispositif de Lissage CONjoncturel** associe les collectivités au redressement des finances publiques. Ce dispositif repose sur le **prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre**, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. **Les collectivités ponctionnées récupèrent 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028 pour le DILICO 2025)** au prorata de leur contribution, et les 10 % restant alimentent le FPIC (Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

DILICO I (2025)

- Une ponction de 1 Md €
 - 1 924 Communes: 250 M€
 - 141 EPCI: 250 M€
 - 50 Départements: 220 M€
 - 12 Régions: 280 M€



DILICO II (2026)

- Une ponction de 740 M€:
 - 0 Communes: 0 €
 - 141 EPCI: 250 M€
 - 25 Départements: 140 M€
 - 12 Régions: 350 M€

- Un prélèvement opéré si l'indice synthétique de l'EPCI (75% du potentiel fiscal et 25% du revenu/hbt) > 110% indice moyen des EPCI sur les données 2025 (idem DILICO I et II) => pour les EPCI le montant sera identique.
- Un prélèvement qui ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et atténuation de charges)
- Un prélèvement opéré mensuellement sur les douzièmes de fiscalité

L'impact du DILICO sur l'équilibre budgétaire de La Porte du Hainaut

L'objectif 2030 de réduction de la dette sous la barre des 3% du PIB (objectif 2026: atteindre 5%) laisse entrevoir une pérennisation du dispositif au moins jusque 2029....

	2025	2026	2027	2028	2029
Prélèvement DILICO	2 076 820 €	2 076 820 €	?	?	?
Reversement DILICO I	0	623 050 €	623 050 €	623 050 €	0
Reversement DILICO II	0	0	623 050 €	623 050 €	623 050 €
IMPACT SUR L'ÉPARGNE BRUTE	- 2 076 820 €	- 1 453 770 €	?	?	?

Après une remise en question unilatérale de l'Etat de
l'autonomie fiscale des collectivités publiques, des
engagements de garanties de ressources mises à mal et la
DGF « sauvegardée »

La DCRTP et le FNGIR: Des garanties de ressources devenues des variables d'ajustement

La suppression de la taxe professionnelle (TP) et la réforme de la fiscalité locale associée ont été mises en place avec la **garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées**. Ce principe d'équilibre entre les anciennes ressources et les nouvelles repose sur deux mécanismes complémentaires, appliqués dans chaque catégorie de collectivités locales : **une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**.

Le montant global de la DCRTP correspond à la somme des différences individuelles entre les recettes effectives 2010 avant réforme et les recettes « fictives » 2010 après réforme (nouveau « panier » de recettes).

Le FNGIR intervient ensuite pour clôturer l'équilibre avant/après.

Si le FNGIR a subi peu de variations, la DCRTP est passée de 22 M€ à 16 M€ sur la période. Les 3 premières années l'ont vu diminuer de 3 M€ et en 2026 la perte devrait se situer à près de 1,6 M€.

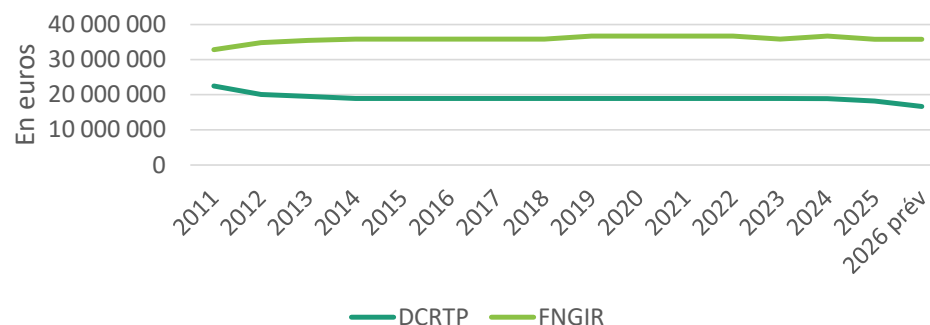
La **DCRTP** est en effet devenue une variable d'ajustement afin d'équilibrer l'effort de l'Etat aux collectivités.

En 2026, une baisse de 21,91% a été actée par la loi de finances et impactera les EPCI à hauteur de 150 M€.

37 EPCI sont concernés en Hauts-de-France, dont 9 ramenés à 0€.

Impact CAPH: - 1,57 M€

Evolution de la DCRTP et du FNGIR depuis l'origine



La compensation d'exonération de 50% des bases de CFE des établissements industriels

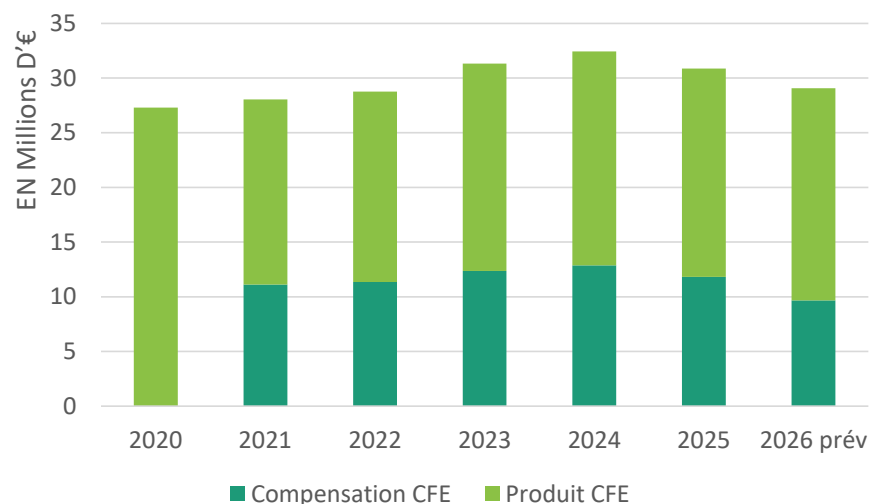
La loi de finances pour 2021 a prévu la **réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) acquittée par les établissements industriels**. En conséquence, les EPCI ont perdu tout pouvoir de taux sur cette proportion de bases d'imposition.

Une **compensation** a été mise en place garantissant la prise en compte de la dynamique des bases, le taux étant gelé à 2020.

La loi de finances pour 2026 instaure un **abattement de 19,3% de la compensation à verser en 2026, plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement**.

La ponction sur les finances locales s'élève à **307,5 M€ au niveau national**. Elle pèse surtout sur les territoires industriels dont les bases de foncier bâti sont plus importantes que les ceux dominés par des activités tertiaires.

L'impact sur le budget 2026 de La Porte du Hainaut est estimé à **- 2 151 000 €**, en recettes de fonctionnement.



Jusque 2024, le produit de CFE et la compensation ont évolué de concert, en fonction de l'accroissement de l'activité et du coefficient de revalorisation des bases foncières. **En 2025 il s'élève à 30,8 M€.**

En 2025, Deux entreprises industrielles ayant optimisé leurs bases fiscales, le produit des deux parties de CFE ont baissé dans les mêmes proportions, entraînant une perte de ressources de 3 M€.

En 2026, les prévisions montrent un net décrochage de la compensation, dont la proportion dans le produit total de CFE passe de 40% en 2021 à 1/3. La part fiscalisée s'accroît quant à elle de 2%. **Au total, le produit prévisionnel s'élève à 29 M€.**

La DGF: La dotation de compensation « préservée » grâce au Comité des Finances Locales

La Dotation Global de Fonctionnement des EPCI comprend:

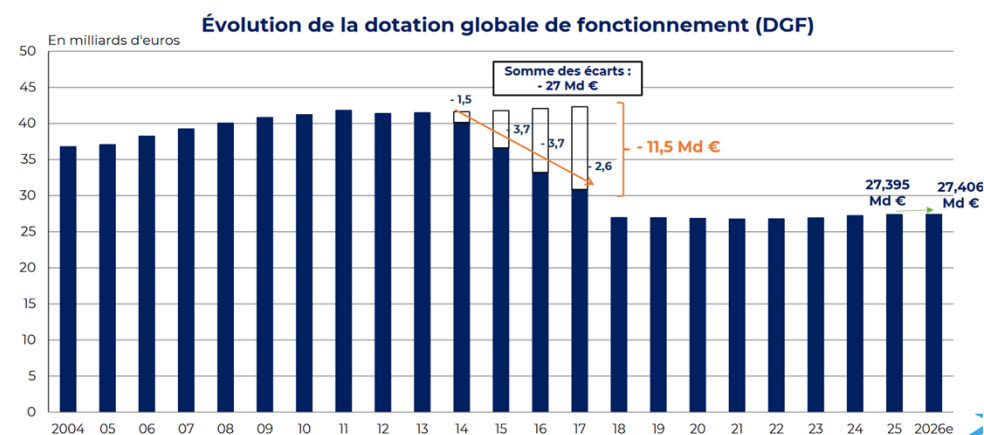
- Une dotation d'intercommunalité
- Une dotation de compensation

Globalement, le produit national est relativement stable depuis 2018 (graphe ci-contre).

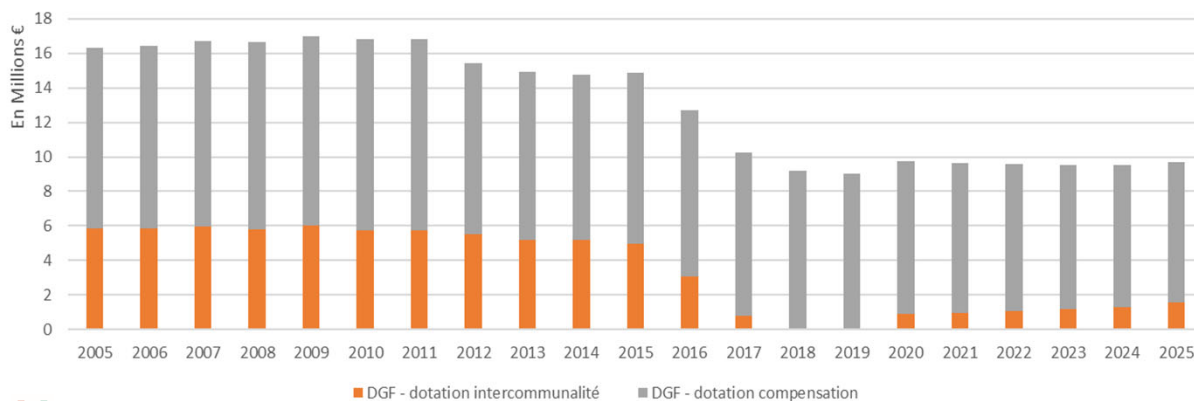
Entre 2014 et 2018 la contribution à la réduction du déficit public, ponctionnée sur la **part dotation d'intercommunalité**, l'a amenée à 0 dès 2017 pour La Porte du Hainaut. La réforme de 2019 a reconstitué un produit au niveau de 2016 (graphique ci-dessous).

Loi de finances pour 2026: + 300 M€ pour les communes et + 1,9 M€ pour les EPCI

Prévisions La Porte du Hainaut: 1,8 M€ (stable)



Evolution de la DGF - La Porte du Hainaut- 2005/2025



La dotation de compensation vient compenser le besoin de financement de la dotation d'intercommunalité des EPCI mais aussi 60% du besoin de financement de la dotation de péréquation des communes. Le produit de cette part de DGF a donc tendance à baisser chaque année: il **est passé de 8,7 M€ en 2020 à 7,8 M€ en 2025**.

En 2026, le Comité des Finances Locales, devant les efforts demandés aux EPCI, a ramené la participation des EPCI aux communes à 40%.

Prévisions La Porte du Hainaut: 7,6 M€ (- 3,5%)

Une vision comptable à court terme de l'Etat pour honorer ses engagements européens: le cas du FCTVA

Le FCTVA: Un calendrier de versement décalé

La loi de finances pour 2026 décale de 1 an la dotation d'investissement versée pour compenser le non-assujettissement à la TVA des dépenses d'investissement des collectivités publiques, le **Fonds de Compensation à la TVA**.

Le versement de cette dotation l'année même de la dépense était l'un des éléments incitatifs à la création des communautés d'agglomération et de communes. Revenir cette mesure et prévoir le versement du FCTVA l'année suivant la dépense ne fait que décaler d'une année la dépense mais **prive le budget 2026 de La Porte du Hainaut d'un financement de l'investissement estimé à 4,5 M€.**

Réalisations des investissements au cours...	Versement en 2025	Versement en 2026	Versement en 2027
Des 3 premiers trimestres 2025	X		
Du dernier trimestre 2025		X	
De l'année 2026			X

Les autres mesures impactant le budget 2026

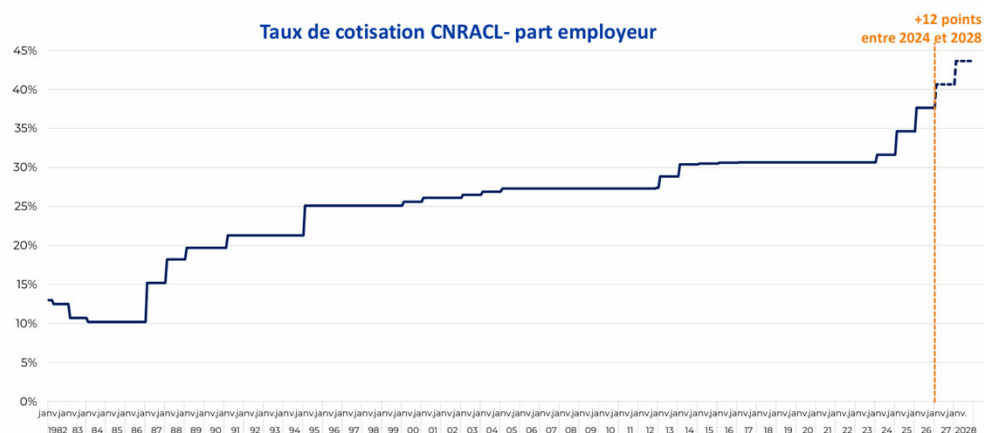
Les autres dispositions de la loi de finances pour 2026

LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

- Le fonds Vert passe à 837 M€ contre 1,1 Mds € en 2025 et 2,3 Mds € en 2024.
- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) voit son enveloppe amputée de 200 M€.

LA POURSUITE DU PLAN DE HAUSSE DES COTISATIONS EMPLOYEURS

- Seconde année d'augmentation des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux afin de réduire le déficit des régimes de retraite des agents territoriaux et des hôpitaux : + 3 points (un point de hausse des cotisations représente 350 M€). La mesure s'applique sur 4 ans donc jusque 2028). **La dépense supplémentaire pour le budget principal de La Porte du Hainaut est estimée à 400 K€.**



Synthèse: L'impact des mesures de la Loi de Finances 2026 sur le budget de La Porte du Hainaut

- 5,6 M€ en section de fonctionnement
et – 4,5 M€ en section d'investissement
soit – 10,1 M€ en 2026

Une loi de finances qui préserve les communes au détriment des intercommunalités, et plus particulièrement des intercommunalités industrielles (PSR à expliquer)

tercommunalités du Budget 2026 adopté

ercommunalité des mesures de prélèvements sur recettes au 6 février 2026



Source: Intercommunalités de France

CA de la Porte du Hainaut

Montant estimé de la mise à contribution : **5 178 500 €**

La contribution correspond à **4.8 %** des recettes de fonctionnement de l'intercommunalité.

Détail

Dilico 2026 : 2 076 800 €

Retour Dilico 2025 : -623 050 €

Baisse de la DC RTP : 1 573 700 €

Baisse du PSR sur les locaux industriels
2 151 000 € (Compensation CFE)

Une ponction de 4,8% en section de fonctionnement en 2026 qui va peser sur l'épargne

DEPENSES	RECETTES
+ 400 000 € (CNRACL)	-5 178 550 € (Comp. CFE, DC RTP, DILICO net)
Épargne brute*: - 5 578 550 €	

Epargne Brute = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement.
Représente un financement disponible pour les dépenses d'investissement*

En 2026, le produit fiscal devrait s'accroître sous les effets conjugués du coefficient de revalorisation et des augmentations de bases des entreprises du territoire. Les fractions de TVA devraient rester stables ou légèrement évoluer de + 0,6% (croissance nationale du produit de TVA en 2025).

A contrario, les compensations et dotations vont fléchir sous l'effet des mesures liées à la CFE et à la DC RTP.

Le DILICO est stable au regard de 2025 à 2 M€.

Au total, la contribution 2026 au redressement des comptes publics représente une perte de 5,6 M€ et représente plus d'1/3 de l'épargne brute dégagée en 2025.

Pour poursuivre les engagements de La Porte du Hainaut, cette perte d'autofinancement pourra être absorbée par 3 actions:

- La rationalisation des crédits en section de fonctionnement pour améliorer l'épargne brute relativement à 2025
- L'optimisation des financements extérieurs (subventions) pour pallier le manque de FCTVA qui viendra s'ajouter aux impacts du fonctionnement
- Recourir à l'emprunt après une période de désendettement entre 2021 et 2024.

2. Enjeux et perspectives pour 2026

2.1 – Enjeux 2026

Un budget qui poursuit les engagements du Projet de territoire malgré le poids croissant de la participation au redressement des comptes publics, et **grâce à une bonne santé financière**



La poursuite du programme d'investissement et de fonctionnement en 2026

Principales opérations d'investissement et de fonctionnement en 2026 (hors solidarité communautaire)

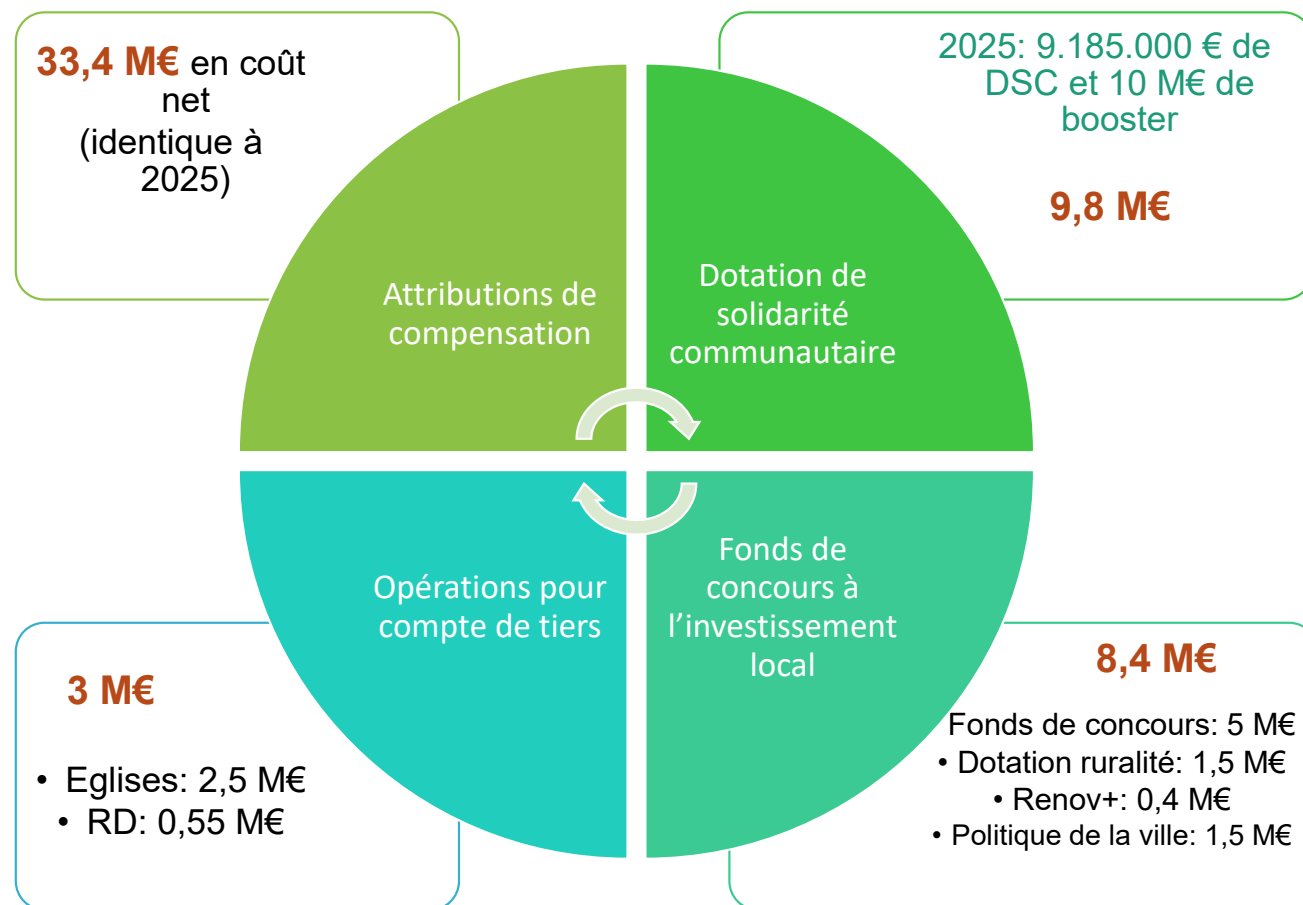
La poursuite de politiques publiques et de grands projets : 50 M€

- La réhabilitation et l'aménagement des zones d'activités (dév. éco.): 2 M€
- Les opérations de renouvellement urbain: 21,8 M€
- Le déploiement des véloroutes: 2,9 M€
- La politique de l'habitat: 19,5 M€
- Les projets Plan Climat Air Energie Territorial et environnement: 1,3 M€
- La politique de la ville et la cohésion sociale: 2,1 M€
- Les travaux du Château de la Princesse (tourisme) : 4,5 M€
- Le lancement des travaux de réhabilitation de la Médiathèque de Douchy-les-Mines (culture): 300 K€

Le déploiement de projets transversaux: 5,4 M€
(hors solidarité communautaire)

- Le lancement des travaux de l'extension du bâtiment administratif: 5,4 M€

La solidarité communautaire au profit des communes en 2026: 54 M€



La Porte du Hainaut soutient fortement le développement des territoires de ses communes membres, conformément à la première ambition du Projet de Territoire:

« **Vivre ensemble et faire territoire** ». Cet engagement a été formalisé dans le **Pacte de solidarité Communautaire 2021/2026**.

En 2026, la part des recettes réelles de fonctionnement dédiée à financer la solidarité communautaire est de 37%.

2026 devrait voir la fin des travaux de l'église de Rumegies et le début de ceux de Brillon et Mastaing.

2026 est également la dernière année de la dotation de ruralité, dotée de 1,5M€ par an depuis 2022.

Les fonds de concours sont quant à eux éligibles jusqu'au 31/12/2027.

Les principales contributions versées en 2026: 40 M€

Politique publique	Contribution 2025	Contribution 2026	Evolution 2025 /2026	Remarques
SIAVED (ordures ménagères)	23 523 961 €	20 617 708 €	- 12,3%	Alignement du taux de TVA à 10% et hausse de la TGAP contenue
Gestion des eaux pluviales urbaines	4 313 578€	4 398 700€	+ 2%	Le prix passe de 24,50 €/hbt en 2025 à 25 €/ hbt en 2026
Incendie et Secours (SDIS)	7 974 110 €	7 977 966 €	stable	Notification
SIMOUV (fonct.)	4 500 000 €	4 000 000 €		Notification 2026
SIMOUV (inv.)	3 250 000 €	2 300 000 €	Soit 50% du solde 2025 et 50% d'avance sur 2026	Notification 2026
GEMAPI (lutte contre les inondations)	800 000 €	800 000 €	0%	Stabilité du produit fiscal voté

Le montant des contributions diminue globalement par rapport en 2025 sous l'effet de la baisse de près de 3 M€ de la contribution au SIAVED. Les perspectives pour les années suivantes devraient être moins optimistes du fait d'un important plan d'investissement sur les trois centres de valorisation énergétiques.

La hausse du prix de l'eau de 2% est conforme à 2025, et la GEMAPI , financée par la taxe prélevée sur les impôts fonciers, est à la hauteur du produit 2025, dans l'attente du vote du produit 2026 en même temps que le budget primitif. A noter que ce dernier est stable depuis sa création en 2018 du fait du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux intercommunalités.

Zoom sur les charges de personnel (1)

Les recrutements prévus en 2026:

- Un médiateur numérique mutualisé, financé à 60% par le FEDER
- Un directeur de cabinet

Prévisions de recrutement en 2027:

- Un chef de projet Data Center
- Un chef de projet agriculture durable, financé par l'Agence de l'Eau à 70%
- Un chef de projet PAT (Projet Alimentaire Territorial) suite à l'obtention du niveau 2 en 2025

Revalorisation de 3^{ème} année de l'expérience professionnelle (RIFSEEP): 100 K€ en prévisionnel

Cotisation employeurs CNRACL (+3 points): 400 K€

Les projets 2026

- Entretiens professionnels annuels dématérialisés, accessibles via un espace RH personnalisé
- Refonte du règlement intérieur
- Mise en place d'un coffre-fort numérique

Evolution des charges de personnel



Les éléments relatifs à la masse salariale (tous budgets confondus)

⇒ Dépenses de personnel prévisionnel 2025: 16,7 M€

⇒ **Prévision BP 2026: 17,5 M€ (+ 4,7%)**

Les charges de personnel du budget principal représentent 13% des dépenses de fonctionnement en 2026

Zoom sur les charges de personnel (2)

Projections au 31/12/2024 (Rapport Social Unique)



180
(63%)



106
(37%)



EFFECTIFS: 286 agents en activité dont :

- 209 titulaires
- 66 contractuels en CDI
- 11 contractuels non-permanents

- 3 agents sur emploi fonctionnel

➡ Taux de féminisation par catégorie



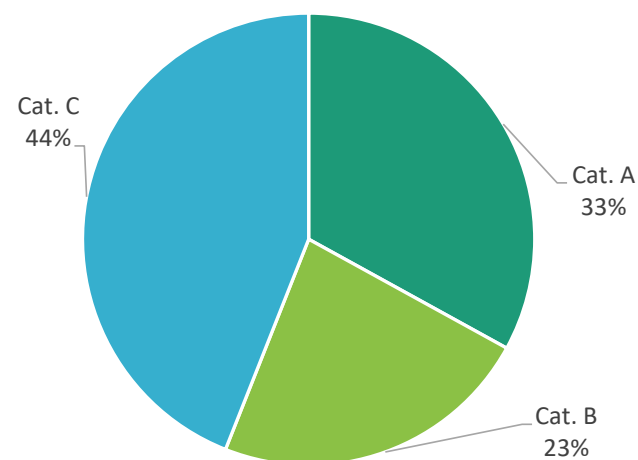
Zoom sur les charges de personnel (3)

— Caractéristiques des agents permanents —

➡ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Administrative	55%	83%	61%
Technique	18%	6%	15%
Culturelle	22%	9%	19%
Sportive	1%	0	1%
Animation	4%	2%	4%
TOTAL			100%

➡ Répartition des agents par catégorie



Zoom sur les charges de personnel (4)

Éléments relatifs à la durée du travail à la CAPH

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut dispose d'un règlement intérieur qui sera actualisé en 2026.

Elle dispose également d'une délibération sur le temps de travail **conforme à la durée légale** de 1607h par an.

Zoom sur la gestion de la dette: présentation synthétique au 31/12/2025

Focus sur la gestion active de dette au 31/12/2025 (budget principal et budget annexe)

Stock de dette: 89,4 M€
(budgets principal et Arenberg Creative Mine)

Annuité 2026 : 11,4 M€
Budget principal = 11,2 M€
Budget ACM = 0,2 M€

Capacité de désendettement Budget Principal

2024: 2,53 ans
20025: 3,08 ans

Endettement

Prêt 0% 2023: 167 646 €
Emprunt 2024: 5M€
Emprunt 2025: 25 M€

La Porte du Hainaut possède un stock d'emprunts de 89 M€ dont 87 M€ relèvent du budget principal.

Sa capacité de désendettement, soit le nombre d'année d'épargne brute nécessaire pour rembourser le stock, est de 3 ans environ. Le plafond d'alerte est fixé normativement entre 10 et 12 ans.

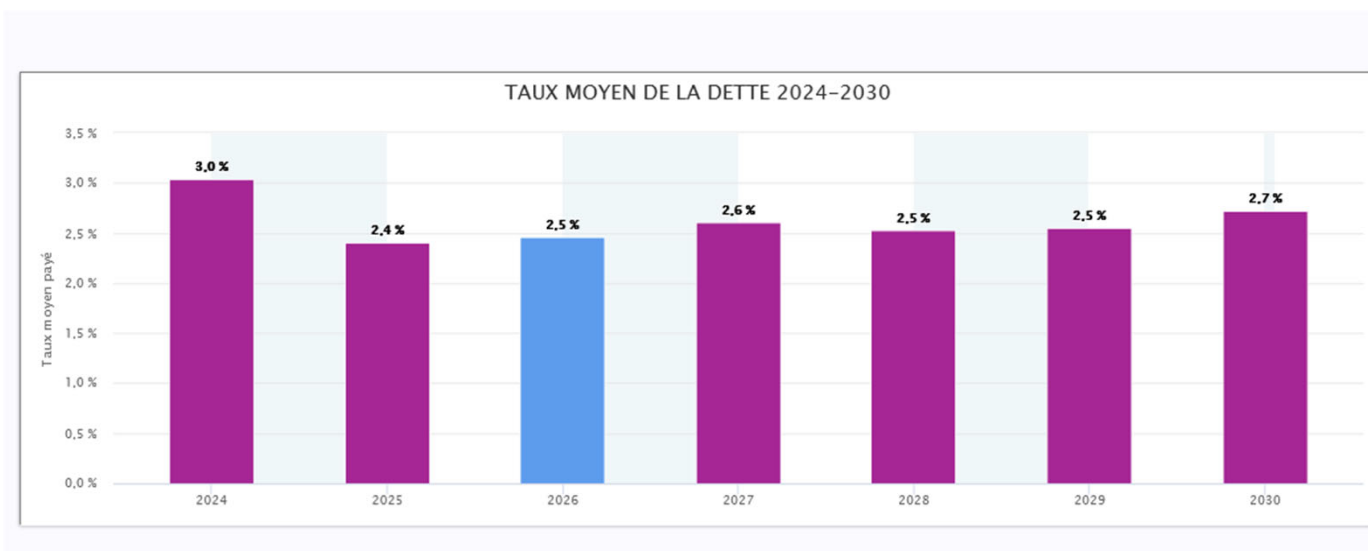
L'annuité de la dette de 11,4 M€ se compose du remboursement du capital et du paiement des intérêts. Elle est restée stable depuis 2024 mais devrait s'accroître en 2026 du fait de la contractualisation en 2025 d'un volume d'emprunts de 25 M€.

Zoom sur la gestion de la dette: Taux moyen

Le taux moyen de la dette a fortement augmenté en 2023 et 2024 sous l'effet de l'inflation et de la hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne. Le taux moyen de La Porte du Hainaut est favorable puisqu'il se situe sous le niveau des financements accordés en 2024, soit entre 3,5 et 4%.

Il reste en bonne position au regard du niveau des taux pratiqués en 2025 et en prévision de 2026, entre 2,50% et 3% hors marge, grâce à une valorisation des projets pouvant bénéficier de taux bonifiés et à une bonne signature de la collectivité.

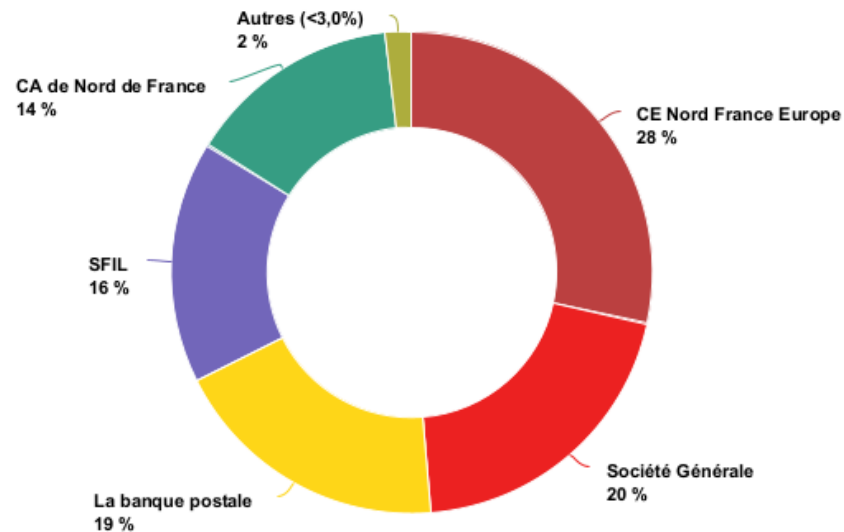
La gestion active de la dette a aussi permis un désendettement en période de taux élevés. La recours aux taux variables (Euribor ou Livret A) a été privilégié dans une période de fortes variations du fait de leur profil qui permet de passer en taux fixe en cas de crise financière, apportant ainsi une sécurisation budgétaire et financière (voir page suivante).



Zoom sur la gestion de la dette: Structure

Un risque prêteur limité: 31 contrats d'emprunt répartis entre 7 prêteurs

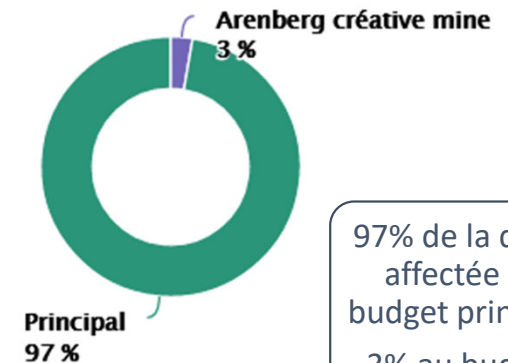
Répartition par banque au 20/03/2026



100% des emprunts classés A1: emprunts à taux simple

56% de la dette en taux variables
44% en taux fixe

Une large part au budget principal



97% de la dette affectée au budget principal
3% au budget annexe ACM

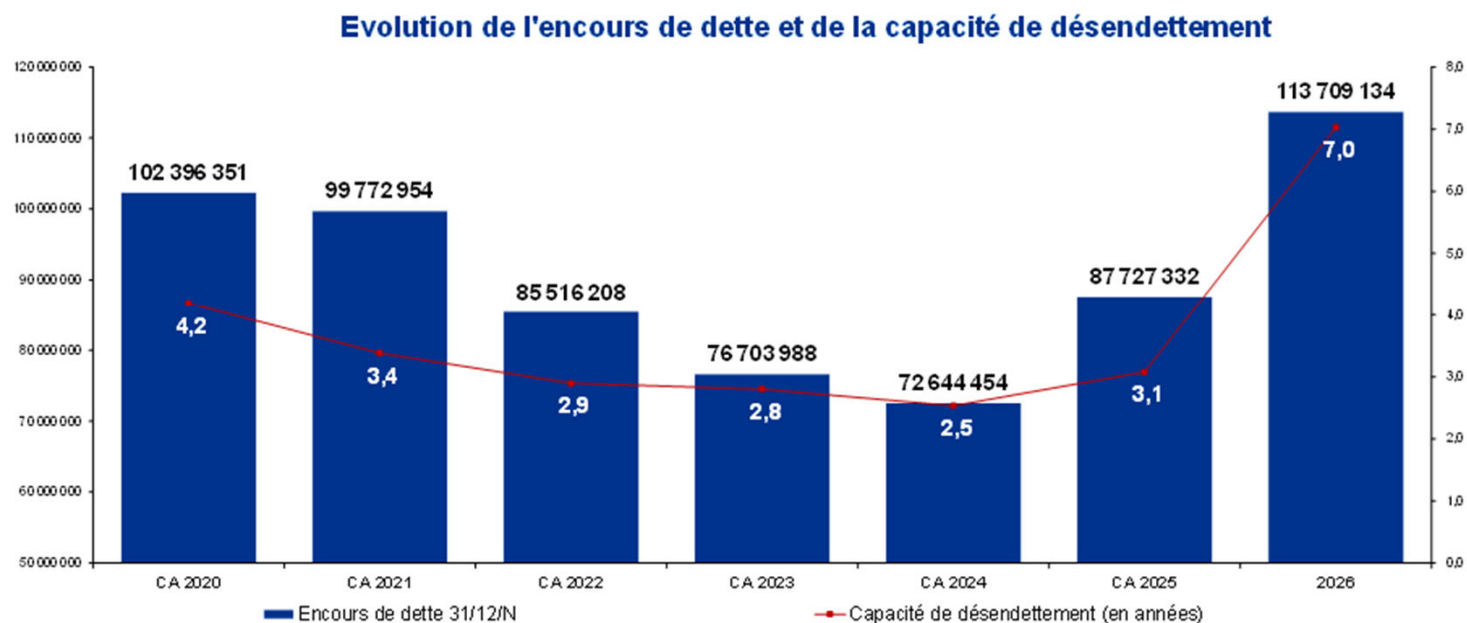
Zoom sur la gestion de la dette : Profil d'extinction

Avec l'emprunt souscrit en 2025, le stock de dette de la CAPH atteint 89 M€ au 1^{er} janvier 2026 et s'éteindra au 01/01/2045.



Zoom sur la gestion de la dette : Perspective 2026

La diminution de l'épargne brute induite par les mesures de la loi de finance pour 2026 accroît le recours à l'emprunt, et de fait élève la capacité de désendettement à 7 années. Ce niveau respecte cependant la feuille de route de début de mandat et est en-deçà des normes d'alerte. Il correspond également à un niveau d'équipement élevé au service de l'aménagement du territoire et du bien-être de ses habitants.



SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Un budget qui poursuit les investissements au service du territoire malgré les chocs budgétaires

En 2026, les opérations sont lancées et sont désormais en rythme de croisière comme en témoigne la forte hausse des dépenses liées aux travaux (chapitre 23) et la baisse des dépenses liées aux études (chapitre 20). Ce rythme permet également de solliciter nos financeurs à hauteur de près de 20 M€ de subventions (chapitre 13).

Les comparaisons avec 2025 en section de fonctionnement sont à retenir des opérations liées à la reprise de provision.

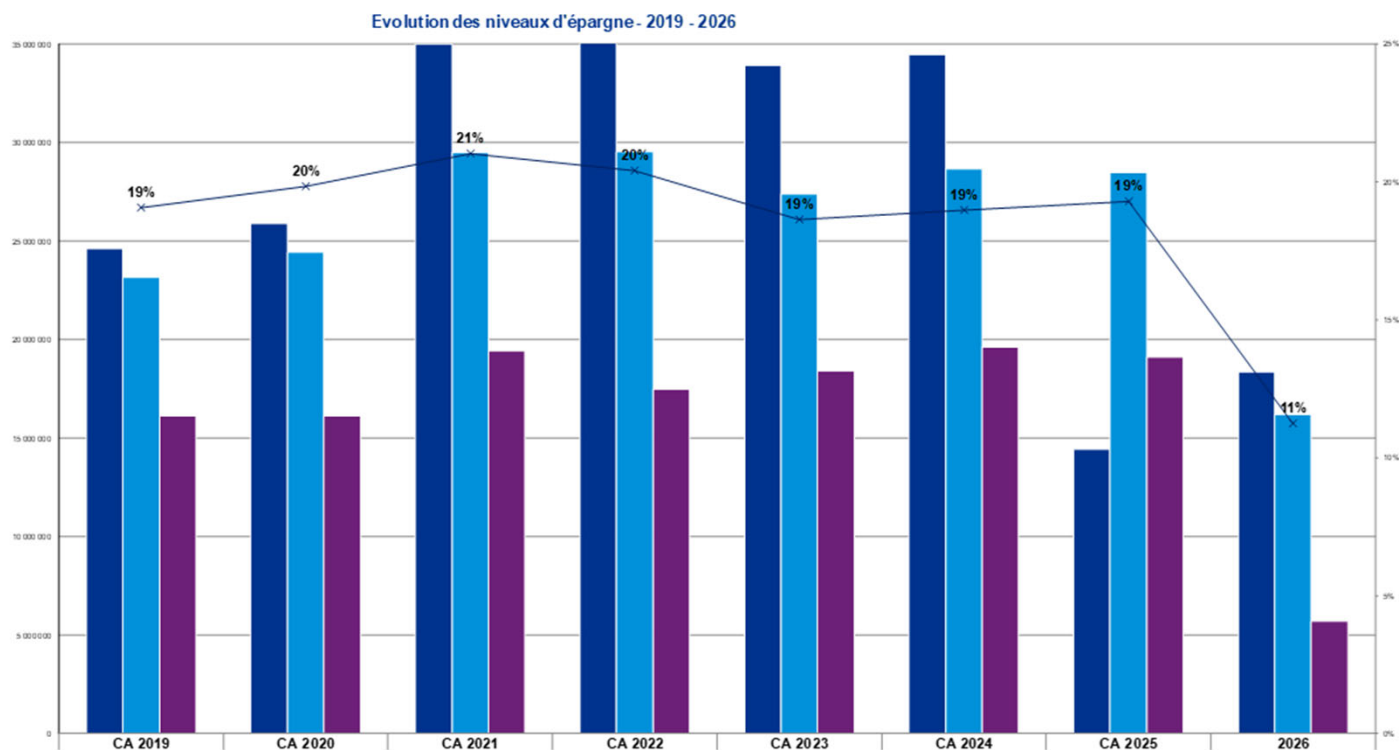
Nature	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 / BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		140 392 795	127 878 437	-8,91%
D 011	Charges à caractère général	12 504 207	11 497 124	-8,05%
D 012	Charges de personnel	15 113 044	17 551 366	16,13%
D 014	Atténuations de produits	56 095 900	46 180 851	-17,68%
D 65	Autres charges de gestion courantes	53 769 644	50 279 096	-6,49%
D 66	Charges financières	2 090 000	2 295 000	9,81%
D 67	Charges spécifiques	20 000	20 000	0,00%
D 68	Dotations aux provisions	800 000	55 000	-93,13%

Nature	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 / BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		77 304 486	88 788 035	14,85%
D 16	Emprunts	9 369 272	10 480 284	11,86%
D 165	Dépôts et cautionnements	30 000	40 000	33,33%
D 20	Immobilisations incorporelles	2 749 584	1 273 654	-53,68%
D 204	Subventions d'équipement versées	33 646 492	29 991 559	-10,86%
D 21	Immobilisations corporelles	6 926 550	8 098 465	16,92%
D 23	Immobilisations en cours	18 844 320	33 406 609	77,28%
D 27	Autres immobilisations financières	800 268	880 464	10,02%
D 45	Opérations pour compte de tiers	4 938 000	4 617 000	-6,50%

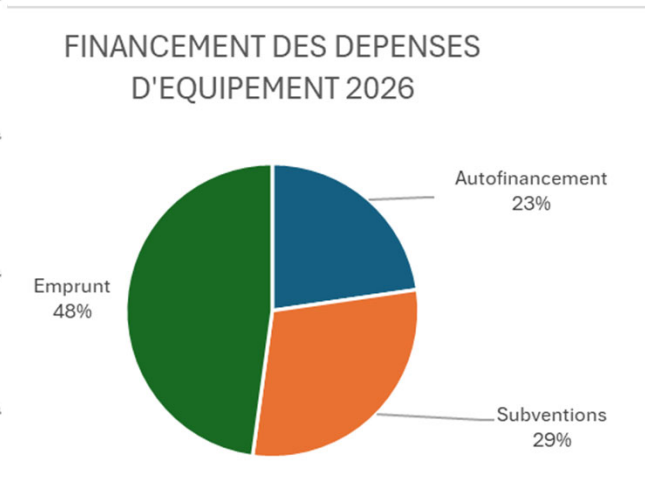
Nature	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 / BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)		165 965 001	145 242 390	-12,49%
R 013	Atténuations de charges	203 000	265 200	30,64%
R 70	produits des services, du domaine,...	406 455	432 259	6,35%
R 731	Fiscalité locale	45 307 327	45 052 741	-0,56%
R 73	Fiscalité reversée	61 625 501	61 453 036	-0,28%
R 74	Dotations et participations	41 799 957	37 432 043	-10,45%
R 75	Autres produits de gestion courante	612 758	415 289	-32,23%
R 76	Produits financiers	3	5	66,67%
R 77	Produits spécifiques	10 000	20 000	100,00%
R 78	Reprise de provisions	16 000 000	171 817	-98,93%

Nature	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 / BP 2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)		51 732 280	71 424 082	38,06%
R 024	Produits des cessions	2 080 000	7 959 509	282,67%
R 10	FCTVA	3 000 000	2 030 691	-32,31%
R 13	Subventions	12 700 837	19 780 194	55,74%
R 16	Emprunts	26 760 287	36 462 086	36,25%
R 165	Dépôts et cautionnements	30 000	40 000	33,33%
R 204	Reversements de subventions	0	18 500	nc
R 27	Autres immobilisations financières	4 269 863	2 465 486	-42,26%
R 45	Opérations pour compte de tiers	2 891 293	2 667 616	-7,74%

Un besoin de financement de l'investissement assuré à moitié par la dette, conséquence de 10 M€ de participation à l'effort national qui diminue l'épargne et le FCTVA



Les différentes mesures de participation de La Porte du Hainaut à la réduction du déficit public en section de fonctionnement font chuter l'épargne nette (la capacité à financer les investissements après remboursement de la dette), de 70% avec pour conséquence un recours à d'autres sources de financement



Par comparaison, entre 2020 et 2025, le financement des investissements a été assuré en moyenne à 44% par l'épargne, 38% par des ressources externes (subventions et dotations) et 22% par le recours à l'emprunt.

2.2 – Perspectives

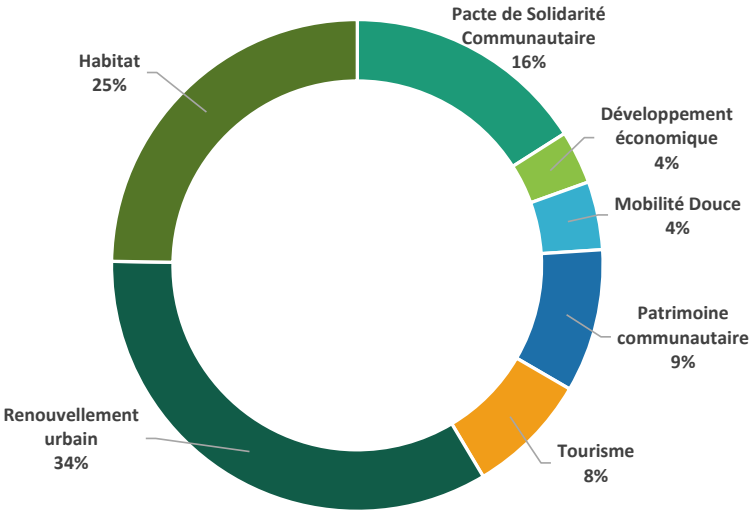
Le Plan Pluriannuel d'Investissement

La période 2020/2026 a été marquée par le lancement d'investissements d'envergure, notamment en matière de renouvellement urbain et d'habitat, mais aussi de développement économique et d'infrastructures de mobilité douce.

Au total, près de 600 M€ ont été inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), dont 48% sera consommée à fin 2026. Ce taux de réalisation s'explique par la nature des investissements réalisé: renouvellement urbain et vélo-routes notamment qui s'étalent sur des durées longues.

Pour le mandat 2026/2032, les engagements portent sur un volume de 227,8 M€, à la fois pour poursuivre les projets longs exposés ci-avant, mais aussi pour permettre la réhabilitation et l'aménagement du patrimoine communautaire culturel et touristique, la réhabilitation et la création de zones d'activités économiques, le programme de réhabilitation des églises et les aides à l'habitat.

PPI 2020-2026: Investissements 2026 par politiques



DEPENSES	Montant opération	CP antérieurs	% réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	A affecter
Dont total des opérations 2020/2026	596 750 164	161 617 993		58 912 039	66 604 653	227 856 714				81 756 404
	2020/26	287 134 684	48% du PPI réalisé							



Le Plan Pluriannuel
d'Investissement –
detail (1)

DEPENSES	Montant opération	% réalisé au 31/12/2024	CP antérieurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Crédits non affectés
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	86 789 211	27,88%	24 192 913	0	3 833 512	7 657 976	17 100 000	13 700 000	5 233 431	1 700 000	13 371 380
MIE DE DENAIN	1 220 811	100,00%	1 220 811	0	0	0	0	0	0	0	0
LIAISON ECO A21 OUEST DENAISIS	10 989 160	100,00%	10 989 160	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS D'OPPORTUNITE ECONOMIQUE	1 233 742	15,78%	194 714	0	19 028	220 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0
CREATION DE ZONES D'ACTIVITE	34 950 000	23,77%	8 306 514	0	1 167 267	750 442	7 700 000	7 300 000	4 142 584	1 500 000	4 083 193
Château d'eau (Douchy-les-Mines)	9 000 000	10,00%	899 755	0	240 995	142 785	4 000 000	1 500 000	1 500 000	0	716 464
Hordain 2 (Hordain)	9 000 000	6,67%	600 182	0	278 094	147 015	1 000 000	3 500 000	1 500 000	1 500 000	474 710
Le Marillon (Saint-Amand)	9 950 000	64,00%	6 368 094	0	177 522	261 800	1 200 000	800 000	1 142 584	0	- 0
Les Bruilles (Escoutpont)	5 900 000	0,20%	11 970	0	74 948	133 842	1 500 000	1 500 000	0	0	2 679 240
Les Soufflantes (Escaudain)	1 100 000	38,77%	426 513	0	395 708	65 000	0	0	0	0	212 779
REHABILITATION DE ZA	38 395 498	9,07%	3 481 714	0	2 647 216	6 687 534	9 200 000	6 200 000	890 846	0	9 288 187
Hordain1 (Hordain) Jean Monnet (Lieu-St-Amand)	1 645 422	54,68%	899 755	0	462 582	283 084	0	0	0	0	0
Le Moulin Blanc (St-Amand)	839 665	100,00%	839 665	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Plouich (Raismes)	11 781 248	1,24%	146 377	0	0	149 070	1 200 000	1 200 000	0	0	9 085 801
Le Plouich bâtiminaire	20 400 000	2,55%	519 529	0	589 624	5 400 000	8 000 000	5 000 000	890 846	0	0
Les Grands Chênes (Wallers)	356 417	100,00%	356 417	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Poutrelles (Trith-St-Léger)	1 150 000	3,50%	40 236	0	901 914	5 464	0	0	0	0	202 386
L'Orée du bois (Saint-Amand-les-Eaux)	743 780	88,33%	656 999	0	86 780	0	0	0	0	0	0
Les Hamaines (Saint-Amand-les-Eaux)	1 478 966	1,54%	22 735	0	606 315	849 916	0	0	0	0	0
CULTURE	10 836 536	25,19%	2 729 391	0	1 723 716	650 000	1 753 200	1 886 300	0	0	2 093 928
REHABILITATION DEDES MEDIATHEQUES	8 579 326	5,50%	472 182	0	1 723 716	650 000	1 753 200	1 886 300	0	0	2 093 928
MEDIATHEQUE D'ESCAUDAIN	328 117	100,00%	328 117	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE DE DOUCHY-LES-MINES - REHABILITATION	4 100 000	1,07%	43 700	0	22 872	300 000	1 753 200	1 886 300	0	0	93 928
MEDIATHEQUE DE DENAIN - REHAILITATION ENERGETIQUE	2 151 209	4,67%	100 365	0	1 700 844	350 000	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE DE DENAIN - REHAILITATION BATIMENTAIRE	2 000 000	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
RESERVES INTERCOMMUNALES D'ŒUVRES D'ART	2 257 210	100,00%	2 257 209	0	0	0	0	0	0	0	0
RESERVES MUSEALES	2 257 210	100,00%	2 257 209	0	0	0	0	0	0	0	0
SPORT	50 999 418	80,39%	40 999 418	0	0	0	3 000 000	5 000 000	2 000 000	0	0
FONDS DE CONCOURS ARENA	10 000 000	0,00%	0	0	0	0	3 000 000	5 000 000	2 000 000	0	0
CENTRE NAUTIQUE DE DENAIN	27 043 114	100,00%	27 043 114	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE NAUTIQUE DE TRITH SAINT LEGER	13 956 304	100,00%	13 956 304	0	0	0	0	0	0	0	0
HABITAT / LOGEMENT 2020/2026	71 383 920	49,94%	35 652 456	0	19 825 545	15 905 919	0	0	0	0	0
AIDES CAPH A L'HABITAT (FONDS PROPRES)	18 212 372	62,35%	11 355 021	0	3 444 295	3 413 056	0	0	0	0	0
AIDES DE TIERS (AVANCES)	51 904 832	45,32%	23 521 582	0	16 288 212	12 095 038	0	0	0	0	0
FONDS INTERVENTION FONCIERE	1 266 716	61,25%	775 853	0	93 038	397 825	0	0	0	0	0
HABITAT / LOGEMENT 2027/2033	74 720 348	0,00%	0	0	0	0	19 520 348	18 400 000	18 400 000	18 400 000	0
AIDES CAPH A L'HABITAT (FONDS PROPRES)	32 187 704	0,00%	0	0	0	0	8 187 704	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0
AIDES DE TIERS (AVANCES)	40 932 644	0,00%	0	0	0	0	10 932 644	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0
FONDS INTERVENTION FONCIERE	1 600 000	0,00%	0	0	0	0	400 000	400 000	400 000	400 000	0



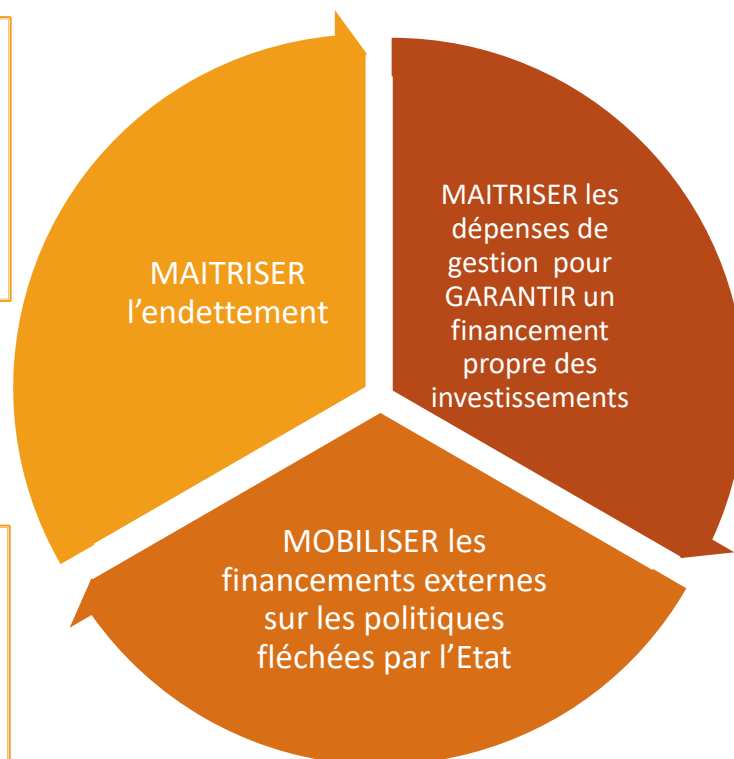
Le Plan Pluriannuel d'Investissement – detail (2)

DEPENSES	Montant opération	% réalisé au 31/12/2024	CP antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Crédits non affectés
RENOUVELLEMENT URBAIN	94 953 289	13,09%	12 428 660	0	19 797 796	21 755 629	17 998 731	11 172 000	6 499 602	0	5 300 871
RENOUVELLEMENT URBAIN MINIER	78 460 555	10,50%	8 235 910	0	17 253 457	18 455 133	14 735 859	8 500 000	5 979 324	0	5 300 871
SABATIER	20 000 000	16,89%	3 378 197	0	9 085 944	4 300 000	3 235 859				0
SCHNEIDER	21 105 218	17,86%	3 769 916	0	4 180 065	5 208 383	2 500 000	3 000 000	2 446 854		0
ARENBERG	15 355 337	4,47%	685 978	0	3 056 271	4 451 750	3 000 000	3 000 000	1 161 338		- 0
DENAIN	18 000 000	2,23%	401 819	0	875 851	4 495 000	6 000 000	2 500 000	2 371 133		1 356 197
BRUNEAUT	4 000 000	0,00%	0	0	55 326	0	0	0	0	0	3 944 674
NPNRU	16 492 734	25,42%	4 192 749	0	2 544 339	3 300 496	3 262 872	2 672 000	520 278	0	0
DENAIN CENTRE	10 200 000	27,37%	2 791 883	0	815 343	2 072 496	2 000 000	2 000 000	520 278		- 0
CHASSE ROYALE	6 292 734	22,26%	1 400 867	0	1 728 995	1 228 000	1 262 872	672 000			- 0
RD / VOIRIE	9 419 916	45,59%	4 294 138	0	194 557	556 221	1 375 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
DIVERSES VOIRIES (provision 2027/2030)	4 000 000	0,00%	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
RD 313 BELLAING/HERIN/WALLERS	2 769 350	99,97%	2 768 572	0	778						- 0
RD 40 WALLERS	1 150 566	100,00%	1 150 566	0							0
RD 66 ROSULT	750 000	0,00%	0	0	193 779	556 221					0
CONTOURNEMENT NORD	750 000	50,00%	375 000	0	0	0	375 000				0
PACTE DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	58 594 964	39,90%	23 378 243	0	6 087 454	9 717 000	7 793 827	1 878 426	1 030 000	2 000 000	6 707 653
REALISATION DE HALLES	2 603 639	100,00%	2 603 639	0	0	0	0	0	0	0	0
BOUSIGNIES	652 697	100,00%	652 697	0							0
MARQUETTE EN OSTREVANT	600 954	100,00%	600 954	0							0
RUMEGIES	714 006	100,00%	714 006	0							0
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	635 982	100,00%	635 982	0							0
REHABILITATION D'EGLISES	16 444 887	22,53%	3 705 786	0	1 228 119	2 517 000	2 503 195	1 878 426	1 030 000	2 000 000	1 580 000
BRUILLE CHAPELLE ND DE MALAISE	1 260 000	73,96%	931 918	0	15 720	310 000					0
HELESMES	2 384 887	99,07%	2 362 647	0	17 240	5 000					0
RUMEGIES	2 800 000	11,31%	316 641	0	1 158 164	1 202 000	123 195				- 0
BRILLON	2 500 000	3,78%	94 580	0	864	500 000	1 200 000	704 556			0
MASTAING	2 500 000	0,00%	0	0	36 131	500 000	1 100 000	863 870			0
MAULDE	2 500 000	0,00%	0	0	0	0	80 000	230 000	800 000	1 200 000	190 000
THUN-SAINT-AMAND	2 500 000	0,00%	0	0	0	0	0	80 000	230 000	800 000	1 390 000
SOLIDARITE	39 546 438	43,16%	17 068 819	0	4 859 335	7 200 000	5 290 631	0	0	0	5 127 653
DOTATION DE RURALITE (2022/2026)	7 500 000	53,33%	4 000 047	0	1 454 310	1 500 000					545 643
FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT LOCAL (2021/2027)	24 546 438	49,09%	12 050 782	0	3 405 025	5 300 000	3 790 631				0
RENOV+ (2023/2027)	7 500 000	13,57%	1 017 990	0	0	400 000	1 500 000				4 582 010
MOBILITES	112 350 000	15,09%	16 953 231	0	5 473 107	5 190 000	8 500 000	7 650 000	7 500 000	7 500 000	53 583 662
SCHEMA MOBILITE DOUCE	48 000 000	3,03%	1 453 231	0	2 223 107	2 890 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	25 433 662
SIMOUV	63 350 000	24,47%	15 500 000	0	3 250 000	2 300 000	3 500 000	3 650 000	3 500 000	3 500 000	28 150 000
AEROPORT DE VALENCIENNES	1 000 000	0,00%	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	0
TOURISME	26 702 563	3,71%	989 543	0	1 976 352	5 171 908	3 061 650	3 200 000	5 865 927	5 738 273	698 910
CHATEAU DE LA PRINCESSE	6 978 360	3,54%	246 689	0	415 071	4 484 950	1 831 650				0
BASE DE LOISIRS	2 514 973	19,30%	485 335	0	1 272 664	247 581	30 000				479 393
PORT DE SAINT-AMAND	509 805	26,24%	133 755	0	60 533	96 000					219 517
DEVELOPPEMENT DUSITE MINIER	16 699 425	0,74%	123 764	0	228 084	343 377	1 200 000	3 200 000	5 865 927	5 738 273	0

2026: une situation maîtrisée malgré la participation au redressement des finances publiques

Une Capacité de désendettement < 7 ans
2026: 7 années
Un stock de dette à fin 2026 de 113 M€

Maximiser les financements externes de l'Etat et d'autres partenaires
2026: 20 M€ de subventions attendues (25% des dépenses d'équipement)



Une Epargne de gestion > 27 M€
2026: 19 M€

Un niveau d'autofinancement qui représente au moins le quart du montant alloué à l'équipement du territoire
2026: 8,8%

